PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 AVRIL 2020 À 19H30
TENUE À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE (Application Zoom)

À laquelle sont présents à cette visioconférence :

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau (par voie téléphonique)
	M. Michel Massé
	Mme Lynda Cusson
	Mme Mélanie Valois
	Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente à cette visioconférence:
Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue. Tous les élus, à l'exception de M. Marcel Bonneau qui assiste par téléphone et s'est identifié à ce titre, sont présents via leur caméra d'appareil informatique et sont visibles par tous.

65-04-2020 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 6 avril 2020 par visioconférence et par téléphone, en plus d'être à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée

66-04-2020 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la

prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un point à l'ordre du jour comme suit :
15.1 Carte de crédit à l'usage de la Municipalité

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

67-04-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que rédigé.

Adoptée

68-04-2020 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	89 901.64$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	32 844.12$
VOIRIE MUNICIPALE	15 343.87$
HYGIÈNE DU MILIEU	17 603.35$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	380.57$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$
LOISIRS ET CULTURE	18 790.00$
FRAIS DE FINANCEMENT	5 795.32$
IMMOBILISATIONS	8 102.52$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2020:	188 761.39$

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers par visioconférence présents que les comptes du mois d'avril 2020 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

69-04-2020 Rapport de l'inspecteur municipal par intérim pour le mois de mars 2020

L'inspecteur municipal par intérim a fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de mars, puisqu'au 6 avril 2020, M. Guy Cusson reprend son poste.

Considérant l'état d'urgence sanitaire, tous les services externes sont arrêtés, mais les travaux de balayage des rues pourront possiblement avoir lieu.
Les municipalités sont autorisées à maintenir les ressources visant à assurer les services essentiels et à maintenir ses infrastructures et bâtiments municipaux en fonction.
L'inspecteur municipal a tout de même dressé une liste de travaux à accomplir en attente du retour des activités normales; travaux de printemps pour l'entretien des terrains et des aires de stationnement, entretien mécanique à l'usine d'épuration des eaux usées, entretien mécanique et d'usage sur les différents véhicules et

équipements, rapiéçage d'asphalte, ramassage de branche tombées suite aux vents violents de la fin de l'année 2019 et début 2020, etc.

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mars 2020

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mars 2020, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.

70-04-2020 Fermeture de l'hôtel de ville au public : ratification de la décision du maire et de la directrice générale prise en date du 18 mars 2020

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au public doit devait être limité, afin de contribuer à limiter les risques de propagation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le conseil entérine la fermeture du bureau municipal, du garage municipal et de tous les bâtiments municipaux à la population et ce dans le but de protéger la santé de ses employés et contribuer à limiter les risques de propagation.

Adoptée

71-04-2020 Directive temporaire de mesures en précaution pour prévenir la propagation de la Covid-19

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

CONSIDÉRANT QUE le document présenté et intitulé « Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie » a été remis à tous les élus et fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que la Municipalité du Village de Roxton Falls, en tant qu'employeur, adopte la présente Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie.

Adoptée

72-04-2020 Règlement #02-2020, modifiant le règlement #05-2019, concernant l'imposition des taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020 : avis de motion et adoption du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par visioconférence par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement numéro #02-2020, modifiant le règlement #05-2019, concernant l'imposition des taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020. L'objet de ce règlement est d'abroger l'article #10 qui concerne le taux d'intérêt sur les taxes impayées, afin que le conseil puisse prévoir le taux d'intérêt prévu pour l'année 2020 par résolution et de le fixer à 0%, pour une période temporaire.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement séance tenante et les élus confirment en avoir reçu copie.

Adoptée

73-04-2020 Paiement des taxes municipales : modification du taux d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 05-2019 concernant l'imposition des taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité du Village de Roxton Falls est fixé à 12% par année pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyennes et citoyens qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable aux taxes de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les taxes qui demeurent impayées à ce jour pour l'année 2019, ne sont pas impayées en raison de la situation attribuable à la pandémie et que le conseil ne souhaite pas abolir le taux d'intérêt pour les taxes impayées de l'année 2019 ou antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :
QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due (taxation municipale) à la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2020 qui demeure impayée en date du 6 avril 2020 est suspendu et est établi à 0% jusqu'au 13 août 2020 et ce, compte tenu de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020.
Que le taux d'intérêt attribuable aux taxes impayées pour l'année 2019 ou antérieure soit maintenu et fixé à 12 %.

Adoptée

74-04-2020 <u>Vente de terrain auprès de M. Claude Leduc et Mme Kim Laplante : demande de délais supplémentaires pour conclusion de l'acte de vente chez le notaire</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Leduc et Mme Kim Laplante s'adressent à la Municipalité pour demander des délais supplémentaires pour procéder à la signature de l'acte de vente chez le notaire, afin de pouvoir débuter des travaux d'aménagement sur le terrain en prévision de la construction;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 2 de l'offre d'achat déposée par M. Leduc et Mme Laplante, il est prévu que les acquéreurs disposent de 90 jours, à compter de l'acceptation par la Municipalité de l'offre d'achat, pour que la signature de l'acte de vente soit enregistré chez le notaire et que ces 90 jours se termineront le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire du Covid-19 complexifie les procédures visant à enregistrer un acte notarié chez un notaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait permettre à M. Leduc et Mme Laplante de pouvoir débuter certains travaux visant à commencer l'aménagement de leur terrain en prévision de la construction de leur résidence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence ce qui suit;

- Ne pas accorder pour l'instant de délais supplémentaires pour la signature, en reportant le point à l'ordre du jour de la séance du mois de mai 2020, si l'acte ne peut être enregistré en avril 2020;
- Autoriser M. Claude Leduc et Mme Kim Laplante à occuper le lot #5 507 083, conditionnellement à ce qu'ils acceptent de se rendre responsables de tous dommages aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation du lot #5 507 083, qu'ils prennent fait et cause pour la Municipalité et la tienne indemne de toute réclamation pour de tels dommages, en regard avec cette occupation;
- Accorder une permission à M. Claude Leduc et Mme Kim Laplante, pour l'obtention d'un permis visant l'aménagement du lot #5 507 083, en prévision de débuter leur construction résidentielle, auprès de la Municipalité du Village de Roxton Falls, les travaux d'aménagement étant liés entre autre à du défrichage, abattage d'arbres morts ou arbres devant être retirés pour les besoins de la construction, le tout en conformité des règlements de la Municipalité;
- Exiger une preuve d'assurance responsabilité civile allant dans le sens des éléments exigés par la présente résolution, avant d'émettre les permis et permettre le début des travaux d'aménagement du terrain.

Adoptée

75-04-2020 <u>Carte de crédit à l'usage de la Municipalité</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de carte de crédit au à l'usage de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour un montant autorisé de 1 000$.

Adoptée

76-04-2020 <u>Rapport annuel 2019 du service de sécurité incendie : adoption pour transmission au Ministère de la sécurité publique</u>

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité du Village de Roxton Falls contenues au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le rapport annuel d'activité 2019 du service de sécurité incendie déposé en conformité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

Adoptée

Plan d'intervention pour la TECQ : date de présentation reportée
Considérant l'état d'urgence sanitaire, la présentation du plan d'intervention par la firme d'ingénierie est reportée à une date ultérieure.

77-04-2020 Raccordement au réseau d'égout pour la propriété située au 400, rue Notre-Dame : suivi

CONSIDÉRANT QUE le MTQ exige le dépôt de plans signés et scellés par un ingénieur, avec la demande de permission de voirie, afin d'analyser la demande et d'émettre les autorisations nécessaires à l'aménagement d'un raccordement long pour la propriété résidentielle à être construite au 400, rue Notre-Dame et pour la correction du raccordement de la résidence située au 392, rue Notre-Dame (afin que son raccordement desserve uniquement cette propriété);

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que cette situation doit être régularisée dans les règles de l'art et qu'un mandat pour la conception des plans exigés par le MTQ doit être confié dès que possible auprès de la firme d'ingénierie Les Services EXP Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'attribuer un budget de 2 500$ pour le mandat visant la préparation d'un plan signé et scellé par un ingénieur, dans le but de faire la présentation de la demande de permission de voirie auprès du MTQ, pour les travaux visant l'aménagement d'un raccordement pour la propriété située au 400, rue Notre-Dame et la correction du raccordement de la propriété située au 392, rue Notre-Dame.

Adoptée

Règlement #01-2020, concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs : suivi
La procédure d'approbation référendaire (tenue de registre) nécessaire à l'entrée en vigueur du règlement est reportée, en vertu du décret 2020-008.

78-04-2020 Projet de rénovation intérieure de la garderie, faisant suite à l'attribution de nouvelles places : suivi

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de ratifier le mandat confié à Christian Beauregard Enr., entrepreneur, faisant suite au désistement de Construction Maxime Guilmain Inc., le tout réalisé au montant de 8 102.52$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement intérieur des locaux du CPE La Douce Couvée, dans le but de faire suite aux nouvelles places attribuées pour l'installation de Roxton Falls.

Adoptée

Guerriers hors-route : annulation du derby de démolition pour 2020
L'organisme les Guerriers hors-route informe le conseil qu'ils ont décidé d'annuler leur événement de derby de démolition pour l'année 2020, en considération de l'incertitude due au contexte de pandémie.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 6 avril 2020

79-04-2020 Levée de l'assemblée

Il est proposé par
Secondé par
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de lever l'assemblée à 20h33 et de mettre fin à la visioconférence.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière